

COMPTE-RENDU RÉUNION DU LUNDI 07 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil municipal dûment convoqué le 30.11.2020, s'est réuni en session ordinaire le lundi sept décembre, à dix-neuf heures trente, sous la Présidence de Martine FOURDRAINE.

Etaient présents : Mme FOURDRAINE, Mme LANDOUAR, Mr CHÉRY et dans l'ordre du tableau : Mme SARAZIN, Mr DÉSIRÉ J-C, Mme PIPARD, Mr BAUDON, Mme LOGRE, Mr DÉSIRÉ G., Mr ROBLAIN.

Absent : aucun

Secrétaire de séance : Mme Nicole PIPARD

1) AVIS SUR LE MAINTIEN À LA COMMUNE, OU SON TRANSFERT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME, AU 1^{ER} JANVIER 2021

Madame le Maire précise que ce point de l'ordre du jour est ajourné du fait de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Le transfert automatique de la compétence est reporté au 1^{er} juillet 2021.

2) AVIS SUR LA PROMESSE UNILATÉRALE DE VENTE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ TDF EN VUE DE L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLECOMMUNICATION SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Madame le Maire présente le projet de la société TDF de se rendre acquéreur de 50 m² de terrain issu de la parcelle communale ZA n°35 afin d'y édifier et/ou d'y exploiter une station radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône muni d'antennes. Il est précisé que le locataire actuel de ce terrain a été informé de la démarche et a consenti à libérer l'espace nécessaire. La transaction se ferait moyennant le prix de vente de 3 000 €. Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des voix, les conditions de vente et autorise le Maire à signer la promesse unilatérale de vente puis l'acte authentique en cas de réalisation de l'opération.

3) ÉTUDE DE LA SITUATION DE L'ARDOISE D'IDS ET MISE EN PLACE DE MESURES, LE CAS ÉCHÉANT

Madame le Maire présente la situation préoccupante du bar-restaurant l'Ardoise d'Ids du fait de la crise sanitaire et des deux fermetures administratives subies. Ainsi, pour permettre une réouverture de l'établissement, dès que les autorités le permettront, et en concertation avec Nicolas et Sophie Coulm, Madame le Maire propose le rachat par la Commune de l'ensemble des matériels/équipements professionnels, au prix de 10 000 € HT – 12 000 € TTC, sur les bases de l'expertise réalisée par un huissier de justice. Une recherche de financements est en cours auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne, à l'unanimité voix, un avis favorable, à l'initiative ci-avant ainsi qu'aux formalités qu'elle nécessite, dont la signature d'un avenant au bail commercial.

4) REMPLACEMENT DU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur Thomas BAUDON a été élu, à l'unanimité des voix, en tant de référent sécurité routière, en lieu et place de Monsieur Christophe Gillet.

5) QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire fait le point des travaux en cours.
- Madame le Maire indique que l'enquête publique liée à l'aliénation du chemin de Laveaux se clôturera mardi 8 décembre.
- La distribution des colis de Noël en faveur des aînés est programmée.
- Caroline Landouar est désignée en tant que personne-relais du Contrat Local de Santé porté par le Pays Berry St-Amandois.
- Le Conseil municipal soutient, à l'unanimité des voix, la motion relative au maintien des soins par le Centre hospitalier Jacques Cœur et ses annexes présentée par la Communauté d'agglomération Bourges Plus et l'Association des Maires du Cher.
- Un exemplaire du Plan Communal de Sauvegarde actualisé est remis à chacun des Conseillers.

Affiché le 11 décembre 2020

**Le Maire,
Martine Fourdraine,**